

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1106**23 octobre 2003****SOMMAIRE**

A.J.I.L. C. & P. S.A., Luxembourg	53044	Electra Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53048
A.M.S., Advance Marine Services S.A., Luxembourg	53055	Emerald Corporation S.A., Luxembourg	53047
Actual Engineering S.A., Luxembourg	53077	Emerald Corporation S.A., Luxembourg	53047
Aeolos S.A., Luxembourg	53076	Feni Holding S.A.H., Luxembourg	53070
Aeolos S.A., Luxembourg	53076	Festival Corporation S.A., Luxembourg	53052
AF-Investimentos Internacional S.A., Senningerberg	53079	Galway International S.A., Schuttrange	53077
AIG European Real Estate Finance, S.à r.l., Luxembourg	53055	GGH S.A., Bertrange	53071
AKS (Holdings) S.A., Luxembourg	53048	Goodrich TMM Luxembourg B.V., S.à r.l., Luxembourg	53088
Ampersand S.A., Luxembourg	53079	Goodrich TMM Luxembourg B.V., S.à r.l., Luxembourg	53088
Années Azur Holding S.A., Luxembourg	53085	H.P. Invest, S.à r.l., Luxembourg	53072
Aqua European Technologists S.A., Luxembourg	53048	Hast Holding S.A., Luxembourg	53045
Argenta Life, Argenta Life Luxembourg S.A., Luxembourg	53055	Immofon Jamy Hache, Immobilière et Foncière Jamy et Hache S.C.I., Luxembourg	53086
Asist, S.à r.l., Grevenmacher	53043	Immorésidence, S.à r.l., Luxembourg	53044
Asist, S.à r.l., Grevenmacher	53043	Imprimerie-Edition Kremer-Muller & Cie, S.à r.l., Foetz	53076
Axe Int' S.A., Differdange	53056	International Trade Consulting Jip, S.à r.l., Luxembourg	53044
B.I. International S.A., Luxembourg	53052	IPEF IV Holdings N°3 S.A., Luxembourg	53082
Barilla Luxembourg S.A., Luxembourg	53056	IPEF IV Holdings N°3 S.A., Luxembourg	53083
Barilla Luxembourg S.A., Luxembourg	53057	Kalixo Luxembourg International S.A., Munsbach	53050
BCP Investimentos International S.A.H., Senningerberg	53082	KTIN Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53051
BH Investment Holding S.A., Mamer	53056	Latitude S.A., Luxembourg	53049
BH Investment Holding S.A., Mamer	53056	M Editions S.A., Luxembourg	53086
Bipielle Investment Fund, Sicav, Luxembourg	53071	Miralux S.A., Dudelange	53053
C.G. Computers, S.à r.l., Luxembourg	53078	Mitor S.A., Luxembourg	53055
Cafinalux S.A., Luxembourg	53076	Multi-Poles EEIG	53042
Cellular Magic S.A., Luxembourg	53070	N.A.T. Holding S.A., Luxembourg	53046
Climt S.A., Alzingen	53045	N.A.T. Holding S.A., Luxembourg	53046
Comaco, S.à r.l.	53084	N.A.T. Holding S.A., Luxembourg	53046
Comilfo S.A.H., Luxembourg	53044	N.E.I. Finance S.A., Luxembourg	53049
D.D.B. S.A., Basbellain	53051	N.E.I. (New European Invest) S.A., Luxembourg	53051
Dakruiter S.A., Luxembourg	53059	Nikko Europe, S.à r.l., Luxembourg	53083
Dakruiter S.A., Luxembourg	53065	Norda S.A., Luxembourg	53072
Decotex S.A., Luxembourg	53082	Norda S.A., Luxembourg	53072
Dewaplus, Sicav, Luxembourg	53083	Oclir S.A.	53075
Electra Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53048	Orco Property Group S.A.	53073

Pan European Health Food S.A., Munsbach.	53050	Rumco Finance S.A.	53080
Parquet Bembe S.à r.l. & Cie S.e.c.s., Luxem- bourg	53081	Rumco Finance S.A.	53080
Penning Voyages S.A., Schifflange.....	53073	Sanmina-SCI Luxembourg, S.à r.l., Munsbach	53045
Peronica, S.à r.l., Mersch	53071	Satrexko S.A., Luxembourg.....	53066
PGS Consult S.A., Mamer	53056	Set & Match Management S.A., Luxembourg	53043
PHM Computings, S.à r.l., Luxembourg.....	53052	Société Civile Immobilière Les Grandes Terres, Canach	53086
Pourpre S.A., Luxembourg	53057	Solar-Force S.A., Luxembourg	53069
Pourpre S.A., Luxembourg	53058	Solar-Force S.A., Luxembourg.....	53068
Pourpre S.A., Luxembourg	53058	Sopaloc S.A., Luxembourg	53049
Pourpre S.A., Luxembourg	53058	Sun Sail S.A., Luxembourg.....	53051
Pourpre S.A., Luxembourg	53058	Tecnibo Lux S.A., Luxembourg.....	53083
PQR Luxembourg S.A., Luxembourg	53081	Tellaro S.A., Luxembourg	53078
PQR Luxembourg S.A., Luxembourg	53081	Thaleya S.A., Luxembourg	53070
Primagrivier S.A., Luxembourg	53046	Theisen, Agence Principale d'Assurances, S.à r.l., Schuttrange.....	53048
Protein System S.A., Luxembourg	53057	Transocean Holdings S.A., Luxembourg.....	53046
Rakis Holding S.A., Luxembourg.....	53084	Urquijo Premier Sicav, Luxembourg	53045
Rakis Holding S.A., Luxembourg.....	53084	Vanypeco Consulting, S.à r.l., Luxembourg	53075
Ramirez-Data S.A., Ehlerange.....	53072	Voet & Co S.A., Bertrange.....	53075
Ramirez-Electro S.A., Ehlerange.....	53077	WE Finance and Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	53081
Ramirez-Investments, S.à r.l., Ehlerange	53071	Windows International S.A., Luxembourg.....	53071
Rey Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	53052	Zafran S.A., Luxembourg.....	53052
Rumco Finance S.A.	53080		
Rumco Finance S.A.	53080		

MULTI-POLES, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

R. C. Luxembourg D 10.

Assemblée générale extraordinaire

Procès-verbal de la réunion tenue à Luxembourg, le 20 décembre 2002

Présents:

CEIT, représentée par M. José Ignacio de Carlos Gandasegui

IDL, représentée par M. Neil Muttock

BioResearch IRELAND, représentée par Dr Ena Prosser

SEFI, représentée par Jean-Pierre Bouillot

Résumé des décisions (Traduction de l'original en anglais)

1. Présences et quorum

Tous les membres du Groupement étant présents, l'assemblée a le quorum pour prendre toutes les décisions soumises à son approbation.

2. Décharge aux dirigeants

Décharge est donnée à l'unanimité des voix aux dirigeants pour l'exercice de leur mandat durant l'année fiscale 2002.

3. Membres

Les Membres, à l'unanimité, prennent acte de la démission de TIE S.A. résultant de la liquidation de cette dernière, et reconnaissent qu'il n'y a pas d'obligation financière entre TIE S.A. et le Groupement.

4. Liquidation du groupement

Les Membres décident à l'unanimité de mettre le Groupement en liquidation volontaire. Le Groupement n'a ni dette ni activité en cours.

5. Nomination d'un liquidateur

Les Membres désignent à l'unanimité M. Jean-Pierre Bouillot comme liquidateur.

La tâche du liquidateur sera de:

a) Clôturer la liquidation;

b) Établir le bilan de clôture;

c) Assurer les formalités, notamment de publication, relatives à la liquidation du Groupement.

Luxembourg, 20 décembre 2002.

Signé pour accord

J.-P. Bouillot

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03474. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(062560.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

ASIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6717 Grevenmacher, 4, rue Sainte Catherine.
R. C. Luxembourg B 88.850.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 août 2002

1. Bureau

L'Assemblée Générale est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Maurice Brouwers, demeurant à B-3910 Neerpelt (Belgique).

Celui-ci désigne comme secrétaire Madame Isabelle Schwartz.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jan Vanden Abeele.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents, ainsi qu'il en résulte de la liste de présence signée par les actionnaires et les membres du bureau.

1. *Ordre du jour:*

Pouvoir de signature de Madame Devis pour toutes les opérations bancaires à la B.C.E.E.

2. *Décision*

Après délibération, il a été décidé à l'unanimité d'accorder le pouvoir de signature bancaire à Madame Devis Isabelle pour engager la société sans contrainte de limite du montant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 17.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / La Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061660.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

ASIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6717 Grevenmacher, 4, rue Sainte Catherine.
R. C. Luxembourg B 88.850.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2003

1. Bureau

L'Assemblée Générale est ouverte à 10.00 heures, au siège de la société ASIST, S.à r.l., rue Sainte Catherine à L-6717 Grevenmacher, sous la présidence de Monsieur Maurice Brouwers, demeurant à B-3910 Neerpelt (Belgique).

Celui-ci désigne comme secrétaire Madame Isabelle Schwartz, demeurant à B-6760 Virton.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Devis Isabelle, demeurant à L-6717 Grevenmacher.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents, ainsi qu'il en résulte de la liste de présence signée par les actionnaires et les membres du bureau.

1. *Ordre du jour:*

Nomination du second Gérant Technique à Monsieur Pilotto Antonio, demeurant à B-3520 Zonhoven (Belgique) Mo-verkenstraat, 83.

2. *Décision*

Après délibération, il a été décidé à l'unanimité d'accorder la seconde Gérance Technique à Monsieur Pilotto.

La société est en toutes circonstances valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 10.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / La Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061663.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

SET & MATCH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.946.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Signature.

(061684.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

IMMORESIDENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 86.163.

A la suite des cessions de parts sociales intervenues par actes dressés et signés entre les parties le 25 février 2003, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- Monsieur Emile Kirchen	40 parts
- Monsieur Guy Finné	60 parts
Total des parts	<u>100 parts</u>

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Emile Kirchen, quarante parts sociales	40
2. Monsieur Guy Finné, soixante parts sociales	60
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061669.3/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

A.J.I.L. C. & P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 68.314.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Signature.

(061687.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

COMILFO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 31.157.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(062314.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

INTERNATIONAL TRADE CONSULTING JIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 84.875.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

(062318.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

URQUIJO PREMIER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.062.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 15 septembre 2003

- Messieurs Francisco Gomez-Trenor y Garcia Del Moral, Rafael Grau, Manuel Balanzat Suarez et Juan Unceta Beneitez sont réélus chacun en qualité d'Administrateur pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour URQUIJO PREMIER SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061704.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

CLIMT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 7, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 68.801.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(062335.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

HAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 22.158.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(062339.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

SANMINA-SCI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.071.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 26 septembre 2003 que:

1. Mme Shelly Lynn Byers, attorney, née le 22 octobre 1965 à Tomah, Wisconsin, Etats-Unis, demeurant au 205, Butch Cash Road, Hazel Green, AL 35750, Etats-Unis, a été nommée gérante de la catégorie B, en remplacement de M. Michael Sullivan, gérant démissionnaire de la catégorie B. Mme Shelly Lynn Byers terminera le mandat de son prédécesseur et est nommée pour une durée indéterminée;

2. M. Michael Sullivan a reçu décharge pour son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

Munsbach, le 29 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062440.3/556/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

N.A.T. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 71.343.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(062342.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

N.A.T. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 71.343.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(062341.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

N.A.T. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 71.343.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(062340.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

PRIMAGRIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 81.154.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00598, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(062370.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

TRANSOCEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.489.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSOCEAN HOLDINGS S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(062429.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

EMERALD CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 84.682.

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Bourglinster sous la dénomination de EMERALD CORPORATION S.A., R. C. Luxembourg B 84.682, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 439 du 19 mars 2002.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cents euros (€ 31.200,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social du 2, rue du Château, L-6162 Bourglinster au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
2. Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2 et de l'article 9 des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social de la Société est transféré du 2, rue du Château, L-6162 Bourglinster au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa 2 et l'article 9 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

«**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Reinert, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 59, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(062360.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

EMERALD CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 84.682.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1245 du 26 septembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062361.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.851.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00606, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(062365.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.851.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00610, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(062366.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

THEISEN, AGENCE PRINCIPALE D'ASSURANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 30A, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 87.714.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THEISEN, AGENCE PRINCIPALE D'ASSURANCES, S.à r.l.

Signature

(062428.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

AKS (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.485.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AKS (HOLDINGS) S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(062430.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**AQUA EUROPEAN TECHNOLOGISTS S.A., Société Anonyme,
(anc. JEU DE PAUME S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.533.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 octobre 2003 que Monsieur Riccardo Moraldi est nommé Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062465.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SOPALOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.822.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 23 septembre 2003 que:

- Le conseil d'administration a nommé Monsieur Frank Van Gool, administrateur, né le 15 août 1971 à Beerse (Belgique), demeurant à 28, Hauwijkstraat, B-1790 Affligem, Belgique, au poste d'administrateur-délégué de la société avec effet à la date de ladite réunion.

- Le conseil d'administration a nommé Madame Pascale Olivy, administrateur, née le 19 août 1967 à Anderlecht (Belgique), demeurant à 81, avenue des Anciens Combattants, B-1140 Evere, Belgique, au poste d'administrateur-délégué de la société avec effet à la date de ladite réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 septembre 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Tax Advisory Services

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062445.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

N.E.I. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.742.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Signature.

(062458.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

LATITUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 87.276.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
qui a eu lieu le 18 août 2003 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de reporter la perte de l'exercice 2002 sur les exercices suivants;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

SHAPBURG LIMITED,

QUENON INVESTMENTS LIMITED,

LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED,

ainsi qu'au commissaire aux comptes, Madame Catherine Koch

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour LATITUDE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062448.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

KALIXO LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.446.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 juillet 2003 que:

- le siège social de la société a été transféré au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} juillet 2003;

- le mandat de Monsieur Robin Wright (administrateur de catégorie A), de Monsieur Romain Thillens et de Monsieur Dominique Ransquin (administrateurs de catégorie B) n'étant pas renouvelé, le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Soren Helmer Jensen, administrateur de Sociétés, né le 10 mai 1954 à Copenhague, Danemark, et demeurant au 46A, avenue du Vert Chasseur, B-1180 Uccle, Belgique;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Henrik Thufason, administrateur de sociétés, né le 17 août 1947 à Frederiksberg, Danemark, et demeurant au Frederiksberg 3, Copenhague, Danemark;

- Monsieur Walter Delmulle, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1952 à Gent, Belgique, et demeurant au Diepestraat 11, B-9890 Gavere, Belgique.

- que la FIDUCIAIRE PROBITAS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 146, Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg-Ville, a été nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société, en remplacement de ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} octobre 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Tax Advisory Services

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062446.3/556/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**PAN EUROPEAN HEALTH FOOD S.A., Société Anonyme,
(anc. MARILLA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.708.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 juillet 2003 que:

- le siège social de la société a été transféré au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} juillet 2003;

- le mandat de Monsieur Pierre Hoffmann (administrateur de catégorie A), de Monsieur Romain Thillens et de Monsieur Dominique Ransquin (administrateurs de catégorie B) n'étant pas renouvelé, le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Soren Helmer Jensen, administrateur de Sociétés, né le 10 mai 1954 à Copenhague, Danemark, et demeurant au 46A, avenue du Vert Chasseur, B-1180 Uccle, Belgique;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Henrik Thufason, administrateur de sociétés, né le 17 août 1947 à Frederiksberg, Danemark, et demeurant au Frederiksberg 3, Copenhague, Danemark;

- Monsieur Walter Delmulle, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1952 à Gent, Belgique, et demeurant au Diepestraat 11, B-9890 Gavere, Belgique.

- que la FIDUCIAIRE PROBITAS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 146, Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg-Ville, a été nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société, en remplacement de ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} octobre 2003.

Pour extrait conforme
ERNST & YOUNG, Tax Advisory Services
Société à responsabilité limitée
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062447.3/556/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

N.E.I. (NEW EUROPEAN INVEST) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 57.259.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Signature.

(062460.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

D.D.B., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 15.
R. C. Diekirch B 4.122.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06830, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Signature.

(062432.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

KTIN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 575.000,- USD.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.118.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion des gérants tenue en date du 18 septembre 2003, que:

Le siège social de la société a été transféré du 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062467.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SUN SAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 65.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06741, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour SUN SAIL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062523.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

FESTIVAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.134.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2003, que:

- Monsieur Gianfranco Bozzini, Directeur d'entreprise demeurant à Felice Cavallotti 2/7, I-16100 Gênes, a été élu administrateur de catégorie C. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062468.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

REY HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 79.052.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Signature.

(062487.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PHM COMPUTINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 54.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06740, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour PHM COMPUTINGS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062524.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

ZAFRAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.339.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(062541.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

B.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 60.040.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 octobre 2003.

A. Lentz.

(062607.3/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

MIRALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3542 Dudelange, 54, rue du Parc.
R. C. Luxembourg B 95.817.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf septembre.
Par devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame De Figueiredo Simoes Isabel Maria épouse Rodrigues Pelicho, sans profession, demeurant 13, rue Comte de Bertier à L-3422 Dudelange.

2.- Monsieur Rodrigues Pelicho Jorge Manuel, plâtrier, demeurant 13, rue Comte de Bertier à L-3422 Dudelange.

3.- Monsieur Dos santos Miranda Joao, demeurant 56, route d'Esch à L-4450 Belvaux.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de:
MIRALUX SA

Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est indéterminée. Elle pourra être prorogée successivement ou dissoute par décision anticipée de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts. La société peut prendre des engagements pour un terme dépassant sa durée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de plâtrerie et de façades.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. Le capital social est fixé à 31.000,- Euros (trente et un mille Euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions de 100,- Euros (cent Euros) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Madame De Figueiredo Simoes Isabel Maria épouse Rodrigues Pelicho, prédite,	84 actions
2.- Monsieur Rodrigues Pelicho Jorge Manuel, prédit,	84 actions
3.- Monsieur Dos santos Miranda Joao, prédit,	142 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et 25% du capital a été libéré par un versement en espèce, de sorte que la somme de 7.750,- Euros (sept mille sept cent cinquante Euros), est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'option pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre. La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à faire, sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi, cette augmentation de capital.

Art. 5. La société est administrée par un conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacances d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes, ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs, peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf des restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.500,- (mille cinq cents) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois;

2.- Sont nommés Administrateurs:

a) Madame De Figueiredo Simoes Isabel Maria épouse Rodrigues Pelicho, prédite;

b) Monsieur Dahm Andreas, scrutateur, demeurant à D-56651 Oberzissen, 2, Burweg;

c) Monsieur Dos santos Miranda Joao, prédit.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2008.

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE VIC. COLLE ET ASSOCIES, S.à r.l., 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2008.

4.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Dahm Andreas, prédit, qui est chargé de la gestion journalière de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2008.

5.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

6.- L'adresse du siège social de la société est établie au 54, rue du Parc à L-3542 Dudelange.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. De Figueiredo Simoes, J. Rodrigues Pelicho, J. Dos Santos Miranda, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2003, vol. 890, fol. 93, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2003.

A. Biel.

(059951.3/203/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

ARGENTA LIFE, ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 2003.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(062583.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

A.M.S., ADVANCE MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 82.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 2003.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(062586.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

AIG EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.614.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(062619.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

MITOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.364.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour le conseil d'administration

Signature

(062728.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

AXE INT' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4581 Differdange, 74, rue de l'Hôpital.
R. C. Luxembourg B 87.454.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(062693.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PGS CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 58.183.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(062695.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

BH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 81.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(062698.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

BH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 81.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(062697.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

BARILLA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 39.953.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 1992, acte publié au Mémorial C numéro 389 du 9 septembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 mai 1992, acte publié au Mémorial C numéro 474 du 20 octobre 1992, en date du 26 octobre 1995, acte publié au Mémorial C numéro 12 du 8 janvier 1996, et en date du 22 mars 1999, acte publié au Mémorial C numéro 433 du 10 juin 1999. Le capital a été converti en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2001. L'avis afférent a été publié au Mémorial C numéro 855 du 8 octobre 2001. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial C numéro 881 du 10 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARILLA LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(062745.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

BARILLA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 39.953.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Vittorio Ogliengo, administrateur de sociétés, né à I-Cocconato (AT), le 5 mars 1958, demeurant à I-43100 Parme, Via Mantova 166, président du conseil d'administration;

M. Hans Peter Holinger, administrateur de sociétés, né à CH-Bennwil, le 8 novembre 1942, demeurant à CH-8039 Zurich, Gartenstrasse 26;

M. Cesare Mora, administrateur de sociétés, né à I-Parme, le 3 janvier 1959, demeurant à I-43100 Parme, Via Mantova 166;

M. Filippo Simioni, administrateur de sociétés, né à I-Milan, le 3 septembre 1957, demeurant à I-43100 Parme, Via Mantova 166;

M. Henry C. S. Warendorf, administrateur de sociétés, né à NL-Amsterdam, le 18 mai 1934, demeurant à NL- 1001 EE Amsterdam, Leidsegracht 3.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R. C. Luxembourg B 65.477.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour *BARILLA LUXEMBOURG S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062744.3/528/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PROTEIN SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.331.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 novembre 2002 que:

Monsieur Bernard Pinon est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle pour toutes les opérations entrant dans l'objet social de la société.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, réf. LSO-AI02603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062740.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

POURPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.167.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 1997, acte publié au Mémorial C numéro 436 du 9 août 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mai 1997, acte publié au Mémorial C numéro 502 du 16 septembre 1997, et en date du 22 octobre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 3 du 5 janvier 1999.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *POURPRE S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(062709.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

POURPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.167.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 1997, acte publié au Mémorial C numéro 436 du 9 août 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mai 1997, acte publié au Mémorial C numéro 502 du 16 septembre 1997, et en date du 22 octobre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 3 du 5 janvier 1999.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POURPRE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(062716.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

POURPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.167.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 1997, acte publié au Mémorial C numéro 436 du 9 août 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mai 1997, acte publié au Mémorial C numéro 502 du 16 septembre 1997, et en date du 22 octobre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 3 du 5 janvier 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POURPRE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(062714.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

POURPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.167.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 1997, acte publié au Mémorial C numéro 436 du 9 août 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mai 1997, acte publié au Mémorial C numéro 502 du 16 septembre 1997, et en date du 22 octobre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 3 du 5 janvier 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POURPRE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(062712.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

POURPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.167.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué,

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHÉC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué,

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né à L-Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 1947, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux Comptes

La société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 45.930, avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour *POURPRE S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062731.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

DAKRUITER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 81.307.

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of DAKRUITER S.A., R. C. Luxembourg B 81.307, originally incorporated in the form of a «société à responsabilité limitée» and under the denomination of DAKRUITER, S.a.r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 23, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 925 of October 26, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended by three deeds of the undersigned notary, dated August 31, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 166 of January 30, 2002.

The meeting begins at five thirty p.m, Mr Patrick Van Denzen, private employee, with professional address at 46A, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marco Dijkerman, private employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Michael Verhulst, private employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the two shareholders of the company, (i) GRANARIA HOLDINGS B.V., a private company with limited liability having its official seat in The Hague and its office address at Lange Voorhout 16, 2514 EE The Hague, The Netherlands, and (ii) LANGE VOORHOUT INVESTMENTS B.V., a private company with limited liability having its official seat in Amsterdam and its office address at 1082 PP Amsterdam, Gustav Mahlerlaan 10, The Netherlands, which two shareholders hold all issued shares comprising of the two hundred and thirty-four thousand nine hundred and ninety-five (234,995) shares, divided into fifty-seven thousand six hundred and thirty (57,630) common Class A shares, numbered 1 up to and including 57,630, ninety-two thousand three hundred and sixty (92,360) common Class B shares numbered 57,631 up to and including 149,990, and eighty-five thousand five (85,005) cumulative preference shares, numbered 149,991 up to and including 234,995 with a par value of thirty (30.-) US dollars (USD) each, representing the total capital of seven million forty-nine thousand eight hundred and fifty (7,049,850.-) US Dollars (USD), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the mandatories of the shareholders all represented at the meeting and members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Splitting of the cumulative preference shares into cumulative preference shares Class A and cumulative preference shares Class B and allocation of USD 5,369,044.- to preferred share premium reserve A and USD 19,960,936.- to preferred share premium reserve B.

2. To reduce the Company's share premium reserve «A» by USD 107,326.- to bring it from its current amount USD 239,126.- down to USD 131,800.-.

3. To reduce the Company's share premium reserve «B» by USD 148,207.- to bring it from its current amount USD 893,527.- down to USD 745,320.-.

4. To reduce the Company's preferred share premium reserve A by USD 3,459,748.- to bring it from its current amount USD 5,369,044.- down to USD 1,909,296.-.

5. To reduce the Company's preferred share premium reserve B by USD 11,284,720.- to bring it from its current amount USD 19,960,936.- down to USD 8,676,216.-.

6. Subsequent amendment of article 3, article 15B and article 15E of the Articles of Incorporation.

7. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the below mentioned resolutions by unanimous vote.

Before adopting the resolutions, however, the representatives of the shareholders explicitly stated that the shareholders do not agree on the interpretation of - inter alia - article 15C (profit allocation). Article 15C will, however, not be amended, it being understood that both shareholders persist in their own interpretation of the current text as set forth in their correspondence. In addition, the representatives of the shareholders agree and confirm that the amendment of the Articles of Incorporation as included in this notarial deed shall have no effect on the legal position of the parties relating to the disagreement on the interpretation of - inter alia - article 15C (profit allocation). As far as the Articles of Incorporation of the company will have to be explained in the course of the discussions, negotiations or legal proceedings of the aforementioned disagreement, the amendments of the Articles of Incorporation as included in this deed will as far as they are related to Article 15, not be taken into account during such discussions, negotiations or legal proceedings.

The General meeting resolves:

First resolution

The 85,005 cumulative preference shares numbered 149,991 up to and including 234,995 are split into different classes as follows:

a. 18,018 cumulative preference shares, numbered 149,991 up to and including 168,008, which are held by Granaria Holdings B.V. and which are converted into 18,018 cumulative preference shares Class A, numbered 149,991 up to and including 168,008. From the preferred share premium reserve USD 5,369,044.- is allocated to the preferred share premium reserve A;

b. 66,987 cumulative preference shares, numbered 168,009 up to and including 234,995 which are held by Lange Voorhout Investments B.V. and which are converted into 66,987 cumulative preference shares Class B, numbered 168,009 up to and including 234,995. From the preferred share premium reserve USD 19,960,936.- is allocated to the preferred share premium reserve B.

Second resolution

The Company's share premium reserve «A» is reduced by USD 107,326.- to bring it from its current amount USD 239,126.- down to USD 131,800.- by reimbursement of the same amount to GRANARIA HOLDINGS B.V., which reimbursement will be due and payable as of the date of the execution of this deed;

Third resolution

The Company's share premium reserve «B» is reduced by USD 148,207.- to bring it from its current amount USD 893,527.- down to USD 745,320.- by reimbursement of the same amount to Lange Voorhout Investments B.V., which reimbursement will be due and payable as of the date of the execution of this deed;

Fourth resolution

The Company's preferred share premium reserve A is reduced by USD 3,459,748.- to bring it from its current amount of USD 5,369,044.- down to USD 1,909,296.- by reimbursement of the same amount to GRANARIA HOLDINGS B.V., which reimbursement will be due and payable as of the date of the execution of this deed.

Fifth resolution

The Company's preferred share premium reserve B is reduced by USD 11,284,720.- to bring it from its current amount USD 19,960,936.- down to USD 8,676,216.- to LANGE VOORHOUT INVESTMENTS B.V. which reimbursement will be due and payable as of the date of the execution of this deed.

The present share premium reductions as described above under the fourth and the fifth resolution are governed by article 69 (2) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies as well as by Article 15.D.4. of the Articles of Incorporation.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions 1 up to and including 5, Article 3, Article 15B and Article 15E of the Company's Articles of Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

Art. 3. The Company's capital is set at seven million forty-nine thousand eight hundred and fifty US dollars (USD 7,049,850.-), represented by two hundred and thirty-four thousand nine hundred and ninety-five (234,995) shares, divided into fifty-seven thousand six hundred and thirty (57,630) common Class A shares, numbered 1 up to and including 57,630, ninety-two thousand three hundred and sixty (92,360) common Class B shares numbered 57,631 up to and including 149,990, eighteen thousand and eighteen (18,018) cumulative preference shares Class A, numbered 149,991 up to and including 168,008 and sixty-six thousand nine hundred and eighty-seven (66,987) cumulative preference shares Class B, numbered 168,009 up to and including 234,995 each common share Class A, common share Class B, cumulative preference share Class A and cumulative preference share Class B with a par value of thirty (30) US dollars (USD) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The rights and conditions attached to the different classes of shares are - inter alia - indicated hereafter under Articles 6, 7 and 15. Art. 15:

B. Reserves

1. Share premium reserve A

The Company has a separate share premium reserve attached to the Class A common shares (hereinafter referred to as the «share premium reserve A»), to which the holders of such Class A common shares are exclusively entitled, the level of such share premium reserve A, as per the execution of this deed, shall be equal to USD 131,800.- and which level may be increased, as a result of any additional contribution on the Class A common shares.

2. Share premium reserve B

The Company has a separate share premium reserve attached to the Class B common shares (hereinafter referred to as the «share premium reserve B»), to which the holders of such Class B common shares are exclusively entitled, the level of such share premium reserve B, as per the execution of this deed, shall be equal to USD 745,320.- and which level may be increased, as a result of any additional contribution on the Class B common shares.

3. Preferred share premium reserve A

The Company has a separate share premium reserve attached to the Class A cumulative preference shares (hereinafter referred to as the «preferred share premium reserve A), to which the holders of such Class A cumulative preference shares are exclusively entitled, the level of such preferred share premium reserve A, as per the execution of this deed, shall be equal to USD 1,909,296.- and which level may be increased, as a result of any additional contribution on the Class A cumulative preference shares.

4. Preferred share premium reserve B

The Company has a separate share premium reserve attached to the Class B cumulative preference shares (hereinafter referred to as the «preferred share premium reserve B»), to which the holders of such Class B cumulative preference shares are exclusively entitled, the level of such preferred share premium reserve B, as per the execution of this deed, shall be equal to USD 8,676,216.- and which level may be increased, as a result of any additional contribution on the Class B cumulative preference shares.

5. Statutory reserve

Pursuant to Article 72 of «the amended law on commercial companies of 24th September 1983», the Company has to maintain a statutory reserve (hereinafter referred to as the «statutory reserve»).

6. Dividend reserve A.

The Company has a separate dividend reserve attached to the Class A common shares (hereinafter referred to as the «dividend reserve A»), to which the holders of such shares are exclusively entitled.

7. Dividend reserve B.

The Company has a separate dividend reserve attached to the Class B common shares (hereinafter referred to as the «dividend reserve B»), to which the holders of such shares are exclusively entitled.

8. Preferred dividend reserve. Preferred dividend reserve A and preferred dividend reserve B.

The Company has a preferred dividend reserve, attached to the Class A cumulative preference shares and the Class B cumulative preference shares, to which the holders of such shares are exclusively entitled (the «preferred dividend reserve»).

The Company has a separate dividend reserve attached to the Class A cumulative preference shares (hereinafter referred to as the «preferred dividend reserve A») and a separate dividend reserve attached to the Class B cumulative preference shares (hereinafter referred to as the «preferred dividend reserve B») to which the holders of such shares are exclusively entitled.

The holders of Class A cumulative preference shares are exclusively entitled to the preferred dividend reserve A, pro rata to their shareholdings of Class A cumulative preference shares, and the holders of Class B cumulative preference shares are exclusively entitled to the preferred dividend reserve B, pro rata to their shareholdings of Class B cumulative preference shares.

The balance of the preferred dividend reserve, after the application of Article 15.C.3. and any other applicable provision, shall from time to time as may be preferred from an accounting perspective, but at least once per year, be credited or debited - as the case may be - to (a) the preferred dividend reserve A and (b) the preferred dividend reserve B, pro rata to (a) the par value of the issued and outstanding Class A cumulative preference shares (being USD 540,540.-) and the level of the preferred share premium reserve A (being USD 1,909,296.-) and (b) the par value of the issued and outstanding Class B cumulative preference shares (being USD 2,009,610.-) and the level of the preferred share premium reserve B (being USD 8,676,216.-) respectively. As a result thereof, after application of the preceding sentence, the balance of the preferred dividend reserve shall at any given moment be zero.

For the purpose of Article 15.D.2. and Article 15.E.1. the balance of the preferred dividend reserve, if any, shall, at all times, be deemed to be fully credited or debited - as the case may be - to the preferred dividend reserve A and the preferred dividend reserve B in accordance with provisions of this paragraph.

Any distributions out of the preferred dividend reserve A and the preferred dividend reserve B shall only be made if such distributions are simultaneously made to both the holders of the Class A cumulative preference shares and the holders of the Class B cumulative preference shares, and to such holders pro rata to (a) the aggregate of the par value of the issued and outstanding Class A cumulative preference shares (being USD 540,540.-) and the level of the preferred share premium reserve A (being USD 1,909,296.-) and (b) the aggregate of the par value of the issued and outstanding Class B cumulative preference shares (being USD 2,009,610.-) and the level of the preferred share premium reserve B (being USD 8,676,216.-), respectively.

9. General dividend reserve.

The Company has a separate dividend reserve attached to the Class A common shares and the Class B common shares (hereinafter referred to as the «general dividend reserve»), to which the holders of such shares are exclusively entitled, pro rata to their nominal shareholdings of Class A common shares and Class B common shares.

For the avoidance of any doubt, it is hereby established that each of the dividend reserve A, the dividend reserve B, the preferred dividend reserve, the preferred dividend reserve A, the preferred dividend reserve B and the general dividend reserve may have a negative level.

E. Liquidation distributions

1. Subject to the legal provisions, in case of a dissolution or liquidation of the Company for whatever reason, if possible, the following distributions will be made to the following parties in the following priority.

First, to the holders of Class A common shares and the holders of Class B common shares respectively, will be distributed their respective (remaining part of) Participation A and Participation B (if any), respectively, and the (remaining) level of the dividend reserve A and the dividend reserve B (if any);

Secondly, to the holders of Class A cumulative preference shares and the holders of Class B cumulative preference shares, respectively, will be distributed the aggregate of (a) the par value of their respective cumulative preference shares, (b) the (remaining) level of the preferred share premium reserve A to the holders of Class A cumulative preference shares and the (remaining) level of the preferred share premium reserve B to the holders of Class B cumulative preference shares, (c) the (remaining) level of the preferred dividend reserve, more specifically, the (remaining) level of the preferred dividend reserve A to the holders of Class A cumulative preference shares and the (remaining) level of the preferred dividend reserve B to the holders of Class B cumulative preference shares and (d) any distribution still due by the Company (if any).

In case the liquidation proceeds available for distribution are not sufficient to fully make the above distributions to the holders of the Class A cumulative preference shares and the Class B cumulative preference shares, the holders thereof shall be entitled to smaller amounts, pro rata to (a) the aggregate of the par value of the issued and outstanding Class A cumulative preference shares and the level of the preferred share premium reserve A (as per the date of the liquidation) and (b) the aggregate of the par value of the issued and outstanding Class B cumulative preference shares and the level of the preferred share premium reserve B (as per the date of liquidation), respectively; and

Finally, the balance remaining after the application of the provisions in the preceding sentence, if any, shall be transferred to the holders of Class A common shares and the holders of Class B common shares, respectively, pro rata to their respective nominal shareholding of such shares.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at six p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée DAKRUITER S.A., R. C. Luxembourg B 81.307, ayant son siège social à Luxembourg, initialement constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination DAKRUITER, S.à.r.l., suivant un acte reçu par le notaire soussigné le 23 mars 2001, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 octobre 2001 sous le numéro 925.

Les statuts ont été modifiés par trois actes reçus par le notaire soussigné le 31 août 2001, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 janvier 2002 sous le numéro 166.

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le Président nomme comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michael Verhulst, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les deux actionnaires de la société, (i) GRANARIA HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à La Haye et son bureau à 2514 EE La Haye (Pays-Bas), Lange Voorhout 16, et (ii) LANGE VOORHOUT INVESTMENTS B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam et son bureau à 1082 PP Amsterdam (Pays-Bas), Gustav Mahlerlaan 10, lesquelles deux actionnaires détiennent toutes les actions émises, à savoir deux cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (234.995) actions, divisées en cinquante-sept mille six cent trente (57.630) actions ordinaires catégorie A, numérotées 1 à 57.630 inclus, et quatre-vingt-douze mille trois cent soixante (92.360) actions ordinaires catégorie B, numérotées 57.631 à 149.990 inclus, et quatre-vingt-cinq mille cinq (85.005) actions privilégiées cumulatives, numérotées 149.991 à 234.995 inclus, chacune d'une valeur nominale de trente (30) US dollars (USD), représentant le capital total de sept millions quarante-neuf mille huit cent cinquante (7.049.850) US Dollars (USD), sont dûment représentées à cette assemblée qui, par conséquent, est régulièrement constituée et peut prendre des décisions sur les sujets inscrits à son ordre du jour qui a été reproduit ci- après, sans avis préalable, étant toutes les actionnaires représentées à l'assemblée qui ont convenu de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La feuille de présence, qui a été signée par les mandataires des actionnaires, toutes représentées, et les membres du bureau, reste annexée au présent acte tout comme les procurations, et elles seront enregistrées simultanément avec les mandats d'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Division des actions privilégiées cumulatives dans des actions privilégiées cumulatives catégorie A et des actions privilégiées cumulatives catégorie B et une affectation de USD 5.369.044,- à la réserve privilégiée prime d'émission A et USD 19.960.936,- à la réserve privilégiée prime d'émission B.

2. Réduction de la réserve prime d'émission «A» de USD 107.326,- pour la ramener de son montant actuel de USD 239.126,- à un montant de USD 131.800,-.

3. Réduction de la réserve prime d'émission «B» de USD 148.207,- pour la ramener de son montant actuel de USD 893.527,- à un montant de USD 745.320,-.

4. Réduction de la réserve privilégiée prime d'émission A de USD 3.459.748,- pour la ramener de son montant actuel de USD 5.369.044,- à un montant de USD 1.909.296,-.

5. Réduction de la réserve privilégiée prime d'émission B de USD 11.284.720,- pour la ramener de son montant actuel de USD 19.960.936,- à un montant de USD 8.676.216,-.

6. Modification subséquente des articles 3,15B et 15E des statuts.

7. Divers.

Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'assemblée a été régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, les décisions mentionnées ci-dessous à l'unanimité.

Cependant, avant de prendre les décisions, les représentants des actionnaires ont déclaré explicitement que les actionnaires ne sont pas d'accord l'une avec l'autre sur l'interprétation - entre autres - de l'article 15C (allocation de bénéfices). Cependant, l'article 15C ne sera pas modifié, étant entendu que les deux actionnaires maintiennent leur propre interprétation du texte actuel comme exposée dans leur correspondance. En outre, les mandataires des actionnaires conviennent et confirment que la modification des statuts telle que reprise dans le présent acte notarié n'aura pas une incidence sur la position légale des parties concernant le désaccord sur l'interprétation - entre autres - de l'article 15C (allocation de bénéfices). Dans la mesure où les statuts de la société doivent être expliqués aux cours des discussions, négociations ou procès sur le désaccord susmentionné, on ne tiendra pas compte des modifications des statuts incluses dans le présent acte dans la mesure où elles se rapportent à l'article 15 durant ces discussions, négociations ou procès.

L'assemblée générale décide:

Première décision

Les 85.005 actions privilégiées cumulatives, numérotées 149.991 à 234.995 inclus, sont divisées en différentes catégories, à savoir:

a. 18.018 actions privilégiées cumulatives, numérotées 149.991 à 168.008 inclus, qui sont détenues par GRANARIA HOLDINGS B.V. et qui sont converties en 18.018 actions privilégiées cumulatives catégorie A, numérotées 149.991 à 168.008 inclus. Un montant de USD 5.369.044,- de la réserve privilégiée prime d'émission est affecté à la réserve privilégiée prime d'émission A.

b. 66.987 actions privilégiées cumulatives, numérotées 168.009 à 234.995 inclus, qui sont détenues par LANGE VOORHOUT INVESTMENTS B.V. et qui sont converties en 66.987 actions privilégiées cumulatives catégorie B numérotées 168.009 à 234.995 inclus. Un montant de USD 19.960.936,- de la réserve privilégiée prime d'émission est affecté à la réserve privilégiée prime d'émission B.

Deuxième décision

La réserve de prime d'émission «A» est réduite de USD 107.326,-, pour la ramener de son montant actuel de USD 239.126,- à un montant de USD 131.800,-, à lieu par un remboursement du même montant à GRANARIA HOLDING B.V., lequel remboursement sera dû et payable au jour de l'exécution du présent acte.

Troisième décision

La réserve de prime d'émission «B» est réduite de USD 148.207,-, pour la ramener de son montant actuel de USD 893.527,- à un montant de USD 745.320,-, à lieu par un remboursement du même montant à LANGE VOORHOUT INVESTMENTS B.V., lequel remboursement sera dû et payable au jour de l'exécution du présent acte.

Quatrième décision

La réserve privilégiée de prime d'émission A est réduite de USD 3.459.748,-, pour la ramener de son montant actuel de USD 5.369.044,- à un montant de USD 1.909.296,-, à lieu par un remboursement du même montant à GRANARIA HOLDINGS B.V., lequel remboursement sera dû et payable au jour de l'exécution du présent acte.

Cinquième décision

La réserve privilégiée de prime d'émission B est réduite de USD 11.284.720,-, pour la ramener de son montant actuel de USD 19.960.936,- à un montant de USD 8.676.216,-, à lieu par un remboursement du même montant à LANGE VOORHOUT INVESTMENTS B.V. lequel remboursement sera dû et payable au jour de l'exécution du présent acte.

Les réductions des primes d'émission en question, comme décrites ci-dessus sous la quatrième et cinquième résolutions, sont régies par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par l'article 15.D.4. des statuts.

Sixième décision

Suite aux résolutions 1^{er} à 5 inclus, l'article 3, l'article 15B et l'article 15E des statuts sont modifiés et sont désormais libellés comme suit:

Art. 3. Le capital de la société s'élève à sept millions quarante-neuf mille huit cent cinquante US dollars (USD 7.049.850,-), représenté par deux cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (234.995) actions, divisées en cinquante-sept mille six cent trente (57.630) actions ordinaires catégorie A, numérotées 1 à 57.630 inclus, quatre-vingt-douze mille trois cent soixante (92.360) actions ordinaires catégorie B, numérotées 57.631 à 149.990 inclus, dix-huit mille dix-huit (18.018) actions privilégiées cumulatives catégorie A, numérotées 149.991 à 168.008 inclus et soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (66.987) actions privilégiées cumulatives catégorie B, numérotées 168.009 à 234.995 inclus; chaque action ordinaire catégorie A, action ordinaire catégorie B, action privilégiée cumulative catégorie A et

action privilégiée cumulative catégorie B a une valeur nominale de trente US dollars (USD 30,-) et toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées.

Les droits et conditions attachés aux différentes catégories d'actions sont - entre autres- indiqués ci-après aux articles 6, 7 et 16.

Art. 15.

B. Réserves

1. Réserve prime d'émission A

La société a une réserve prime d'émission séparée, attachée aux actions ordinaires catégorie A (ci-après dénommée: «réserve prime d'émission A»), à laquelle réserve les détenteurs de telles actions ordinaires catégorie A ont un droit exclusif. A l'exécution du présent acte, le montant d'une telle réserve prime d'émission A s'élève à USD 131.800,- et ce montant peut être augmenté par toute contribution supplémentaire aux actions ordinaires catégorie A.

2. Réserve prime d'émission B

La société a une réserve prime d'émission séparée, attachée aux actions ordinaires catégorie B (ci-après dénommée: «réserve prime d'émission B»), à laquelle réserve les détenteurs de telles actions ordinaires catégorie B ont un droit exclusif. A l'exécution du présent acte, le montant d'une telle réserve prime d'émission B s'élève à USD 745.320,- et ce montant peut être augmenté par toute contribution supplémentaire aux actions ordinaires catégorie B.

3. Réserve privilégiée prime d'émission A

La société a une réserve prime d'émission A séparée, attachée aux actions privilégiées cumulatives catégorie A (ci-après dénommée: «réserve privilégiée prime d'émission A»), à laquelle réserve les détenteurs de telles actions privilégiées cumulatives catégorie A ont un droit exclusif. A l'exécution du présent acte, le montant d'une telle réserve privilégiée prime d'émission A s'élève à USD 1.909.296,- et ce montant peut être augmenté par toute contribution supplémentaire aux actions privilégiées cumulatives catégorie A.

4. Réserve privilégiée prime d'émission B

La société a une réserve prime d'émission B séparée, attachée aux actions privilégiées cumulatives catégorie B (ci-après dénommée: «réserve privilégiée prime d'émission B»), à laquelle réserve les détenteurs de telles actions privilégiées cumulatives catégorie B ont un droit exclusif. A l'exécution du présent acte, le montant d'une telle réserve privilégiée prime d'émission B s'élève à USD 8.676.216,- et ce montant peut être augmenté par toute contribution supplémentaire aux actions privilégiées cumulatives catégorie B.

5. Réserve statutaire

En vertu de l'article 72 de «la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 24 septembre 1983», la société doit maintenir une réserve statutaire (ci-après dénommée «réserve statutaire»).

6. Réserve dividende A

La société a une réserve dividende séparée, attachée aux actions ordinaires catégorie A (ci-après dénommée: «réserve dividende A») à laquelle réserve les détenteurs de telles actions ont un droit exclusif.

7. Réserve dividende B

La société a une réserve dividende séparée, attachée aux actions ordinaires catégorie B (ci-après dénommée: «réserve dividende B») à laquelle réserve les détenteurs de telles actions ont un droit exclusif.

8. Réserve privilégiée dividende. Réserve privilégiée dividende A et réserve privilégiée dividende B

La société a une réserve privilégiée dividende, attachée aux actions privilégiées cumulatives catégorie A et aux actions privilégiées cumulatives catégorie B, à laquelle réserve les détenteurs de telles actions ont un droit exclusif (la «réserve privilégiée dividende»).

La société a une réserve dividende séparée, attachée aux actions privilégiées cumulatives catégorie A (ci-après dénommée «réserve privilégiée dividende A») et une réserve dividende séparée, attachée aux actions privilégiées cumulatives catégorie B (ci-après dénommée «réserve privilégiée dividende B»), à laquelle réserve les détenteurs de telles actions ont un droit exclusif.

Les détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie A ont un droit exclusif à la réserve privilégiée dividende A en proportion des actions privilégiées cumulatives catégorie A qu'ils détiennent, et les détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie B ont un droit exclusif à la réserve privilégiée dividende B en proportion des actions privilégiées cumulatives catégorie B qu'ils détiennent.

Le solde de la réserve privilégiée dividende, après l'application de l'article 15.C.3. et de toute autre disposition applicable, sera porté de temps en temps, mais au moins une fois par an, au débit ou au crédit - selon le cas - de (a) la réserve privilégiée dividende A et de (b) la réserve privilégiée dividende B, et ce en proportion de (a) la valeur nominale des actions privilégiées cumulatives catégorie A souscrites et émises (soit USD 540.540,-) et du montant de la réserve privilégiée prime d'émission A (soit USD 1.909.296,-) respectivement de (b) la valeur nominale des actions privilégiées cumulatives catégorie B souscrites et émises (soit USD 2.009.610,-) et du montant de la réserve privilégiée prime d'émission B (soit USD 8.676.216,-). En conséquence, après l'application de la phrase précédente, le solde de la réserve privilégiée dividende sera, à un moment donné, zéro.

Aux fins de l'article 15.D.2. et de l'article 15.E.1. le solde de la réserve privilégiée dividende, s'il existe, sera toujours censé être entièrement porté au débit ou au crédit - selon le cas - de la réserve privilégiée dividende A et de la réserve privilégiée dividende B conformément aux dispositions du présent paragraphe.

Toute distribution de la réserve privilégiée dividende A et de la réserve privilégiée dividende B ne peut avoir lieu que si pareilles distributions sont faites simultanément aux détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie A et aux détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie B, et ce en proportion de (a) la totalité de la valeur nominale des actions privilégiées cumulatives catégorie A souscrites et émises (soit USD 540.540,-) et du montant de la réserve privilégiée prime d'émission A (soit USD 1.909.296,-) respectivement de (b) la totalité de la valeur nominale des actions

privilégiées cumulatives catégorie B souscrites et émises (soit USD 2.009.610,-) et du montant de la réserve privilégiée prime d'émission B (soit USD 8.676.216,-).

9. Réserve générale dividende

La société a une réserve dividende séparée, attachée aux actions ordinaires catégorie A et aux actions ordinaires catégorie B (ci-après dénommée: «réserve générale dividende»), à laquelle réserve les détenteurs de telles actions ont un droit exclusif en proportion de la valeur nominale des actions ordinaires catégorie A et des actions ordinaires catégorie B qu'ils détiennent.

Pour éviter tout malentendu, il est établi par le présent acte que chacune des réserves, à savoir la réserve dividende A, la réserve dividende B, la réserve privilégiée dividende, la réserve privilégiée dividende A, la réserve privilégiée dividende B et la réserve générale dividende, peut être négative.

E. Distributions liquidatives

1. En cas d'une dissolution ou liquidation de la société, pour quelque raison que ce soit, les distributions suivantes seront, si possible, faites aux parties dans l'ordre de succession suivant, le tout sous réserve des dispositions légales:

Premièrement, seront distribuées aux détenteurs des actions ordinaires catégorie A respectivement aux détenteurs des actions ordinaires de la catégorie B, leur participation (restante) A et leur participation (restante) B (si elles existent) respectives et le montant (restant) de la réserve dividende A et de la réserve dividende B (s'il existe).

Deuxièmement, seront distribués aux détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie A respectivement aux détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie B, (a) la totalité de la valeur nominale de leurs actions privilégiées cumulatives respectives, (b) plus spécialement aux détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie A, le montant (restant) de la réserve privilégiée prime d'émission A, et aux détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie B, le montant (restant) de la réserve privilégiée prime d'émission B, (c) plus spécialement aux détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie A, le montant (restant) de la réserve privilégiée dividende A et aux détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie B, le montant (restant) de la réserve privilégiée dividende B, ainsi que (d) toute distribution que la société doit encore (si elle existe).

Au cas où le produit de la liquidation qui est disponible pour distribution ne serait pas suffisant pour faire les distributions mentionnées ci-dessus dans son intégralité aux détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie A et aux détenteurs des actions privilégiées cumulatives catégorie B, les détenteurs de ces actions ont droit à des montants plus petits en proportion de (a) la totalité de la valeur nominale des actions privilégiées cumulatives catégorie A souscrites et émises et du montant de la réserve privilégiée prime d'émission A (au jour de la liquidation) respectivement de (b) la totalité de la valeur nominale des actions privilégiées cumulatives catégorie B souscrites et émises et du montant de la réserve privilégiée prime d'émission B (au jour de la liquidation); et

Enfin, le solde qui reste après l'application des dispositions de la phrase précédente, s'il existe, sera viré aux détenteurs des actions ordinaires catégorie A respectivement aux détenteurs des actions ordinaires catégorie B, en proportion de la valeur nominale de telles actions détenues par eux.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Denzen, M. Dijkerman, M. Verhulst, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 59, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(062376.3/230/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

DAKRUITER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 81.307.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1243 du 25 septembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062379.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

SATREXKO, Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 95.890.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- MORGAN INTERTRADE LTD., société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale, datée du 15 juillet 1997, dont une copie certifiée conforme, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Maître Marie-Béatrice Wingert De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}.

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SATREXKO.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelles, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle a également pour objet la prestation de travaux administratifs et bureautiques.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3.

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trente et une (31) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 9.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10.-

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12.

La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- MORGAN INTERTRADE LTD., prénommée, vingt-cinq actions.	25
2.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée, six actions	<u>6</u>
Total: trente et une actions.	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,
- b) Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,
- c) MORGAN INTERTRADE LTD., société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

AUDIT MANAGEMENT LTD. établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3.- Le siège social est établi à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, M.-B. Wingerter De Santeul, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, vol. 140S, fol. 75, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

E. Schlesser.

(060825.3/227/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

**SOLAR-FORCE S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. E-FORCE S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

H. R. Luxemburg B 89.755.

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Versammelten sich in einer außerordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, der Aktiengesellschaft E-FORCE S.A. mit Sitz in L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1746 vom 6. Dezember 2002, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 89.755.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Raymond Fritsch, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg.

Er beruft zum Schriftführer Dame Elisabeth Schaack, Privatbeamtin, wohnhaft in Hinkel,

und zum Stimmzähler Herrn Frédéric Duquenne, Geschäftsmann, wohnhaft in Stegen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre bei; welche Liste von den Aktionäre, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in SOLAR-FORCE S.A. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2.- Abänderung von Artikel 11 Absatz 1 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 11. Absatz 1. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

3.- Abberufung und Entlastung des Rechnungsprüfers Raymond Fritsch mit sofortiger Wirkung und Ersetzung durch Frau Corinne Parmentier, Privatbeamtin, wohnhaft in F-57100 Thionville, 4, rue de la Paix.

4.- Abberufung und Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder Monique Hallmann und Harald Nickel mit sofortiger Wirkung und Ersetzung durch Herrn Raymond Fritsch, Buchhalter, wohnhaft in L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre und Herrn Martin G. Nitz, Kaufmann, wohnhaft in D-65760 Eschborn, Unter den Tannen 75, sowie Abberufung von Herrn Pascal Dautzenberg in seiner Eigenschaft als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied.

5.- Zusammensetzung des Verwaltungsrates.

6.- Bevollmächtigung des Verwaltungsrates zwecks Übertragung der täglichen Geschäftsführung und der Vertretung der Gesellschaft an eines oder mehrere seiner Mitglieder, gemäss Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie den Bestimmungen von Artikel 11 der Statuten.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in SOLAR-FORCE S.A. und in folgedessen Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung SOLAR-FORCE S.A.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Artikel 11 Absatz 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 11. Absatz 1. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Rechnungsprüfer Herrn Raymond Fritsch mit sofortiger Wirkung abzurufen und ihm Entlastung zu erteilen.

Zum Rechnungsprüfer wird ernannt Frau Corinne Parmentier, Privatbeamtin, wohnhaft in F-57100 Thionville. Sie beendet das Mandat des vorhin abberufenen Kommissars.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Verwaltungsratsmitglieder Frau Monique Hallmann und Herrn Harald Nickel mit sofortiger Wirkung abzurufen und ihnen Entlastung zu erteilen.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt Herr Raymond Fritsch, Buchhalter, wohnhaft in L-2550 Luxemburg, 6, avenue du X Septembre und Herr Martin G. Nitz, Kaufmann, wohnhaft in D-65760 Eschborn, Unter den Tannen 75. Sie beenden die Mandate der vorhin abberufenen Verwaltungsratsmitglieder.

Die Versammlung beschliesst Herrn Pascal Dautzenberg in seiner Eigenschaft als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung abzurufen und ihm Entlastung zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung stellt fest, dass nach den vorhergehenden Beschlüssen, der Verwaltungsrat sich wie folgt zusammensetzt:

- Herr Raymond Fritsch, Buchhalter, wohnhaft in L-2550 Luxemburg, 6, avenue du X Septembre, Verwaltungsratsmitglied,
- Herr Pascal Dautzenberg, Elektronik-Techniker, wohnhaft in L-2175 Luxemburg, 25, rue Alfred de Musset, Verwaltungsratsmitglied,
- Herr Martin G. Nitz, Kaufmann, wohnhaft in D-65760 Eschborn, Unter den Tannen 75, Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates erlöschen mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Sechster Beschluss

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt, gemäss Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie gemäss den Bestimmungen von Artikel 11 der Statuten, die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung, einem oder mehreren seiner Mitglieder zu übertragen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Kosten

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde werden abgeschätzt auf 555,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Fritsch, E. Schaack, F. Duquenne, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2003, vol. 356, fol. 16, case 10.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für Gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 29. September 2003.

H. Beck.

(061356.3/201/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**SOLAR-FORCE S.A., Société Anonyme,
(anc. E-FORCE S.A.).**

Siège social: L-2550 Luxemburg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 89.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 septembre 2003.

H. Beck.

(061357.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

THALEYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.535.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 25 septembre 2003 que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., R. C. n° B 94.030, et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., R. C. n° B 94.029, ayant toutes deux leur siège social à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, ont été nommées administrateurs, en remplacement de Madame Maggy Kohl-Birget et Monsieur Hugo Neuman, administrateurs démissionnaires, ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour avis conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061739.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

CELLULAR MAGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.773.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat au 1^{er} octobre 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

H. Neuman / A. Kirchner

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061740.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

FENI HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.791.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat au 1^{er} octobre 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

H. Neuman / A. Kirchner

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061741.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

GGH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 55.446.

Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061745.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

PERONICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 35.981.

Les documents de clôture de l'année 2002 enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06293 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 29 septembre 2003.

Pour PERONICA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(061867.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

WINDOWS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 47.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(061868.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

**BIPIELLE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. ADAMAS INVESTMENT FUND).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 septembre 2003.

P. Bettingen.

(061870.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.
R. C. Luxembourg B 58.576.

Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 6 mars 1997, acte publié au Mémorial C n° 348 du 3 juillet 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 97 du 8 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(061911.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

NORDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 21.654.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 21 mai 1984, acte publié au Mémorial C n° 172 du 28 juin 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 630 du 4 septembre 1998. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 24 mars 2000 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 703 du 28 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour NORDA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(061890.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

NORDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 21.654.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 21 mai 1984, acte publié au Mémorial C n° 172 du 28 juin 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 630 du 4 septembre 1998. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 24 mars 2000 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 703 du 28 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour NORDA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(061889.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

**H.P. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RIVERDEL INVESTISSEMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 septembre 2003.

P. Bettingen.

(061881.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

RAMIREZ-DATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R. C. Luxembourg B 59.574.

Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 9 juin 1997, acte publié au Mémorial C n° 503 du 16 septembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 112 du 14 février 2001, modifiée par acte sous seing privé en date du 23 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 578 du 13 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour RAMIREZ-DATA S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(061915.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

PENNING VOYAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 27, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 72.366.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 août 2003

L'an deux mille trois, le 26 août 2003, les associés se sont réunis en assemblée.

Bureau

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Penning Jean-Luc, administrateur-délégué.

Ce dernier appelle aux fonctions de secrétaire: Madame Penning Johane.

Le nombre d'actionnaires présents ne permet pas la désignation de scrutateur.

Composition de l'assemblée

Sont présents les actionnaires suivants, possédant ensemble le nombre de parts suivant:

Mr Penning Jean-Luc: 900 parts

Mme Penning Johane: 100 parts

Soit ensemble 1.000 actions représentant l'ensemble du capital social de la société.

Exposé du président

Monsieur le Président expose que:

1- La présente assemblée a pour ordre du jour:

Changement d'adresse de l'agence S.A. PENNING VOYAGES, sise, avenue de la Libération 72-80 à L-3850 Schifflange.

Vu la vente du local effectuée le 2 juin 2003.

La nouvelle adresse est: Rue Basse, 27 à L-3813 Schifflange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 15, après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les deux actionnaires présents.

J. Penning / J-L. Penning

La Secrétaire / Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06429. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061893.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

ORCO PROPERTY GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.996.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2003 à 11.00 heures

Mode de convocation: Les actionnaires ont été convoqués par des avis publiés le 22 mai et le 30 mai 2003 au Luxembourg dans le Letzebuurger Journal et dans le Mémorial et en France aux mêmes dates dans La Tribune.

Présences: voir liste en annexe

Bureau: Président: Luc Leroi

Scrutateur: Hana Behunkova

Secrétaire: Carine Hardy

Ordre du jour:

- Constitution du bureau
- Rapport sur l'exercice 2002
- Comptes annuels consolidés de ORCO PROPERTY GROUP S.A. et comptes sociaux de ORCO PROPERTY GROUP S.A.

* rapport sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2002

* proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de ORCO PROPERTY GROUP S.A. de l'exercice 2002

- Dividende pour l'exercice 2002

Proposition d'attribuer un dividende au titre de l'exercice 2002 payable au choix de l'actionnaire soit en numéraire pour un montant de 0,40 Euro par action soit en actions ORCO PROPERTY GROUP S.A. dont la quantité sera déterminée comme suit:

Le prix d'émission des actions sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution soit le 10 juin 2003, diminué du montant net du dividende soit 0,40 Euro. Le dividende sera mis en paiement 30 jours après la décision de l'assemblée;

- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers.

Résolutions

1. Le bureau est constitué de Monsieur Luc Leroi, Président, Madame Hana Behunkova, scrutateur et Madame Carine Hardy, Secrétaire

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2002 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes et après en avoir délibéré, l'Assemblée prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

2. Approbation du rapport du Conseil d'administration tel qu'annexé.

3. Le bilan et le compte de résultat des comptes sociaux tels que présentés par le Conseil sont approuvés. Le total de bilan s'élève à EUR 57.105.506,87. L'exercice 2002 se solde par un bénéfice de EUR 5.245.974,68 contre une perte de EUR 21.166,52 au titre de l'exercice 2001.

Le total du bilan consolidé s'élève ainsi à 110.053 KEUR et l'exercice 2002 se clôture avec un bénéfice consolidé de 2.520 KEUR.

4. Le résultat de l'exercice, soit 5.245.974,68 EUR, est affecté à la réserve légale à concurrence de 262.298,73 EUR soit 5 % du bénéfice de l'exercice, à la réserve pour actions propres pour 1.346.147,- EUR, aux autres réserves pour un montant de 2.449.963,35 EUR. L'Assemblée donne pouvoir au Conseil d'Administration d'affecter le solde du résultat non encore affecté soit 1.187.565 EUR après la fin de la période de souscription gratuite des actions soit le 28 juin 2003, soit en numéraire à concurrence de 0,40 EUR brut par actions, soit en actions gratuites.

En ce qui concerne l'attribution gratuite d'actions, l'Assemblée détermine dès à présent le ratio d'actions distribuées comme suit:

la moyenne des vingt derniers cours de clôture s'élevant à 17,94 EUR,
 $(17,94 * 0,9) - 0,40 = 15,75$ EUR

Soit 1 action nouvelle pour 40 actions détenues

Le dividende sera mis en paiement le 10 juillet.

5. Quitus est donné aux administrateurs et aux réviseurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2002.

6. A l'exception du mandat de Monsieur Xavier Urbain, tous les mandats sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

7. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à procéder au rachat d'actions propres de la Société conformément aux dispositions des articles 49-2 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales.

8. L'assemblée fixe à 10% du capital souscrit, présent ou à venir, la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable des actions pouvant être rachetées, soit à ce jour 296.891 actions, avec notamment pour objectif par ordre de priorité:

- la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par interventions systématiques en contre-tendance,
- la réalisation d'opérations d'achat ou de vente en fonction de la situation de marché,
- l'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions au bénéfice des salariés de la société ou de ses filiales,
- la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de réorganisation de la structure du capital, ou d'émissions de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, échange, présentation ou de toute autre manière à l'attribution d'actions ORCO PROPERTY GROUP.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tout moyen sur le marché ou de gré à gré et pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation boursière en vigueur en France.

8. L'Assemblée fixe respectivement à 15 euros et 30 euros par action les contre-valeurs minimales et maximales de rachat (mentions obligatoires conformément aux dispositions de l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales). Le prix minimum de vente est fixé à 15 euros.

9. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. Le Conseil d'Administration devra informer chaque mois le Conseil des Marchés Financiers de Paris des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires en France et au Luxembourg. Cette autorisation est accordée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

10. L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation; en décider et en effectuer la mise en oeuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale faire le nécessaire.

Le programme de rachat d'actions qui a reçu le VISA n° 03-002 en date du 7 janvier 2003 a été publié à l'AGEFI le 10 janvier 2003.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

D. Hartmann.

VANYPECO CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 56.193.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

Monsieur Jan Sassen, né le 10 mars 1945 à NL-Delft, demeurant à B-1150 Bruxelles, avenue GrandChamp 87, cède:
- à la société EUROPEAN CONSULTANTS (LUXEMBOURG) S.A., inscrite auprès du RCS Luxembourg, section B, sous le numéro 85.950, avec siège social à L-2213 Luxembourg, Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, 250 parts sociales qu'elle détient dans la société VANYPECO CONSULTING, S.à r.l., inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 56.193, avec siège social à 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Monsieur Joseph Albert Gaspar Verhue, né le 31 juillet 1947 à B-Deerlijk, demeurant à L-1725 Luxembourg, 14, rue Henri VIII, cède:

- à la société EUROPEAN CONSULTANTS (LUXEMBOURG) S.A., inscrite auprès du RCS Luxembourg, section B, sous le numéro 85.950, avec siège social à L-2213 Luxembourg, Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, 249 parts sociales qu'elle détient dans la société VANYPECO CONSULTING, S.à r.l., inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 56.193, avec siège social à 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

- à la société EUROPEAN CONSULTANTS LIMITED, inscrite sous le numéro 4066780, avec siège social à Finsgate, 5-7 Cranwood Street, Londres EC1V 9EE, 1 (une) part sociale qu'elle détient dans la société VANYPECO CONSULTING, S.à r.l., inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 56.193, avec siège social à 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

EUROPEAN CONSULTANTS (LUXEMBOURG) S.A., RCS Luxembourg, B 85.950, L-2213 Luxembourg, Maison Cravatte, 1, rue de Nassau	499 parts sociales
EUROPEAN CONSULTANTS LIMITED, numéro 4066780, Finsgate, 5-7 Cranwood Street, Londres EC1V 9EE	1 part sociale

Total 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 août 2003.

Pour extrait conforme

VANYPECO CONSULTING, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061895.3/576/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

OCLIR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.682.

La société FIDUCOM S.A. dénonce d'un commun accord le siège social de la société OCLIR S.A. et démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Signature

Représentant du liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061904.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

VOET & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 78.511.

Raymond van Herck présente sa démission en sa qualité d'Administrateur au sein de la société VOET & CO S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

R. van Herck.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061908.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 56.186.

Constituée suivant acte sous seing privé, en date du 21 mars 1958, publié au Mémorial C n° 32 du 6 mai 1958, modifiée suivant décision de l'assemblée en date du 20 mars 1962, publié au Mémorial C n° 28 du 9 avril 2002, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 5 janvier 1968, publié au Mémorial C n° 16 du 6 février 1968, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 21 janvier 1977, publié au Mémorial C n° 49 du 1^{er} mars 1977, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 6 avril 1979, publié au Mémorial C n° 158 du 14 juillet 1979, modifiée suivant acte reçu par M^e Norbert Müller, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial C n° 159 du 8 juin 1989, modifiée suivant acte reçu du même notaire, en date du 25 mai 1992, publié au Mémorial C n° 477 du 21 octobre 1992, modifiée suivant acte reçu du même notaire, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C n° 185 du 14 avril 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 19 septembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 17 du 8 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER ET CIE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(061906.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

CAFINALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 45.948.

Rudi Lehnen présente sa démission en sa qualité d'Administrateur au sein de la société CAFINALUX S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

R. Lehnen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061913.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

AEOLOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.686.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour AEOLOS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(062500.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

AEOLOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.686.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour AEOLOS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(062502.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

RAMIREZ-ELECTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R. C. Luxembourg B 43.508.

Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 29 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 301 du 24 juin 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 98 du 8 février 2001, modifiée par acte sous seing privé en date du 23 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 578 du 13 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour RAMIREZ-ELECTRO S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(061918.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

ACTUAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 59.027.

Rudi Lehnen présente sa démission en sa qualité d'Administrateur au sein de la société ACTUAL ENGINEERING S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

R. Lehnen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061919.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

GALWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 68.126.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue à Luxembourg le 8 septembre 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2002 sont approuvés;

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2002 sont approuvés:
2002:

Résultats reportés. 2.204.937,46 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

Les mandats des Administrateurs, à savoir, BELVAUX NOMINEES Ltd., ROCHETTE NOMINEES Ltd., EHLANGE NOMINEES Ltd., et de AYAN Ltd., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale de 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Attendance list to the General Meeting of Shareholders held at the registered office of the company on 8th September 2003

Name of shareholder	Number of shares	Mandatory	Signature
STINKPOT Ltd	1,249		Signature
BEARER	1		Signature
Total	1,250		

Luxembourg, 8th September 2003.

B. d'Ancona / E. Rausch / A. van Zeeland

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061938.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

C.G. COMPUTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 33.452.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, et enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour C.G. COMPUTERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(061924.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

TELLARO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.247.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TELLARO S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.247, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 682 du 23 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Georges d'Huart en date du 14 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 759 du 20 octobre 1998, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 633 du 6 septembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Myriam De San Ceferino, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Annick Leblon, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
- 3.- Décharge à donner au Liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 4.- Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
- 5.- Conservation des livres et documents de la société.
- 6.- Clôture de la liquidation.
- 7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de ne pas payer de dividende de liquidation mais que les actifs nets sont disponibles aux actionnaires pour distribution.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, M. De San Ceferino, A. Leblon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2003, vol. 524, fol. 66, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2003.

J. Seckler.

(061927.3/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

AMPERSAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 46.562.

Rudi Lehnen présente sa démission en sa qualité d'Administrateur au sein de la société AMPERSAND S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

R. Lehnen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061929.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

AF-INVESTIMENTOS INTERNACIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 55.216.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration en date du 13 août 2003, Monsieur Manuel Duarte Emauz de Vasconcelos Guimaraes, Company General Manager, Lisbonne (Portugal), sous réserve d'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, a été coopté en qualité d'administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Antonio Fernando Melo Martins da Costa.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le 13 août 2003.

Pour AF-INVESTIMENTOS INTERNACIONAL S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061971.3/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

RUMCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.531.

—
En date du 25 septembre 2003, INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A., Professionnel du Secteur Financier, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a résilié la convention de domiciliation conclue le 1^{er} juillet 2001 avec la Société RUMCO FINANCE S.A. et dénoncé le siège social de la Société RUMCO FINANCE S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.531.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG)

C. Beffort / C. Tailleur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062484.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

RUMCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.531.

—
Directeur

En date du 25 septembre 2003, VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Directeur de la Société RUMCO FINANCE S.A., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062478.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

RUMCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.531.

—
Directeur

En date du 25 septembre 2003, IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (anc. EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Directeur de la Société RUMCO FINANCE S.A., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

IB MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062481.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

RUMCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.531.

—
Directeur

En date du 25 septembre 2003, THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Directeur de la Société RUMCO FINANCE S.A., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062482.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

WE FINANCE AND SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 4.107.471,76 EUR.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 57.450.

—
Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

WE FINANCE AND SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un gérant

(061959.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

PARQUET BEMBE S.à r.l. & Cie S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 179, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 14.815.

—
De Waha Raymond, gérant, né le 5 juillet 1928 à Moersdorf, donne par la présente sa démission à partir de ce jour avec effet immédiat comme gérant de la société:

PARQUET BEMBE S.à r.l. & Cie S.e.c.s., L-1471 Luxembourg, 179, route d'Esch.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

R. De Waha

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061965.3/510/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

PQR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 30.987,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.903.

—
Il résulte de l'assemblée générale du 23 septembre 2003 que:

- L'assemblée décide de nommer Madame Greta de Ruiter, directeur financier, comme commissaire à la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062131.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

PQR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 30.987,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.903.

—
Il résulte de l'assemblée générale du 24 septembre 2003 que:

- L'assemblée approuve le rapport du commissaire à la liquidation, le rapport du liquidateur, ainsi que les comptes de la liquidation.

- L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation.

- L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: c/o PQR HOLDING B.V., Rijnzathe 7, 3454 PV De Meern, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062133.3/1026/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

DECOTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 20, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.462.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Signature.

(061967.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

BCP INVESTIMENTOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 48.121.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration en date du 13 août 2003, Monsieur Manuel Duarte Emauz de Vasconcelos Guimaraes, Company General Manager, Lisbonne (Portugal), a été coopté en qualité d'administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Antonio Fernando Melo Martins da Costa.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le 13 août 2003.

Pour BCP INVESTIMENTOS INTERNATIONAL S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061973.3/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

**IPEF IV HOLDINGS N° 3 S.A., Société Anonyme,
(anc. IPEF III HOLDINGS N° 19 S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.170.

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IPEF III HOLDINGS N° 19 S.A., R. C. numéro B 88.170 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1358 du 19 septembre 2002.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en IPEF IV HOLDINGS N° 3 S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée en IPEF IV HOLDINGS N° 3 S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IPEF IV HOLDINGS N° 3 S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prosper, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 59, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(062383.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

IPEF IV HOLDINGS N° 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.170.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1248 du 26 septembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062384.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

TECNIBO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 74.619.

L'assemblée générale du 22 octobre a décidé:

- de transférer le siège social de la société au 18-20, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- de nommer Monsieur Jean Verhelst, rue Aux Deux Croix, 14, B-4920 Aywaille, au poste de commissaire de la société en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., rétroactivement à partir de la date de constitution.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062135.3/1026/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

NIKKO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 368.047,53.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.115.

L'associé unique de la société NIKKO EUROPE, S.à r.l. prend acte de la démission de M. Hideo Hotta de ses fonctions de gérant de la société.

Le gérant unique de NIKKO EUROPE, S.à r.l. est donc M. Jeroen Pieter Bakker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062137.3/1026/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

DEWAPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.784.

Le Rapport annuel révisé au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Uhl

Pour le Conseil d'Administration

(062506.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

RAKIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 78.542.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Signature.

(062485.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

RAKIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 78.542.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2003 pour l'approbation du bilan
au 31 décembre 2002 tenue extraordinairement le 6 octobre 2003*

Le 6 octobre 2003, à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme RAKIS HOLDING se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

M^e Giovanni Acampora élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mme Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Fabrizio Scapari.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents et les parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur;
- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;
- les actionnaires présents, se reconnaissant dûment convoqués, ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
- la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. analyse du rapport du commissaire aux comptes;
2. approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe de l'exercice au 31 décembre 2002;
3. divers.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice écoulé, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe de l'exercice au 31 décembre 2002, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'administration, et décide de reporter la perte de l'exercice s'élevant à EUR 15.710,30 comme suit:

- report à nouveau 15.710,30 EUR

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée auprès lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01361. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062488.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

COMACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 52.845.

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

FORIG SC

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062509.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

ANNEES AZUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.361.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANNEES AZUR HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.361.

La Société a été constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute au Mémorial C n° 324 en date du 13 novembre 1987.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Nicolas Schaeffer, maître en droit avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président nomme secrétaire Mademoiselle Marie-Joséphine Dossmann, employée privée avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, Avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateur Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt deux mille actions (22.000 actions) sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros et soixante-quinze cents (545.365,75 €), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées et paraphées par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Résolution de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et de l'instruire de liquider la Société en conformité avec ladite loi;

4. Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de 3.500,- EUR au liquidateur ainsi nommé;

5. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur Maître Martine Schaeffer, avec adresse professionnelle à 12, avenue de la Porte-Neuve - L-2227 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de € 3.500,- (trois mille cinq cents euros) au liquidateur ainsi nommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: N. Schaeffer, M-J. Dossmann, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(062373.3/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

**IMMOFON JAMY HACHE, IMMOBILIERE ET FONCIERE JAMY ET HACHE,
Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

—
Assemblée Générale des associés du 24 juillet 2003

Les associés de la société civile immobilière IMMOBILIERE ET FONCIERE JAMY ET HACHE, savoir:

- Madame Jeanine Marie Juliette Habets, épouse de Monsieur Henri Camille Devys;
- Monsieur Henri Camille Devys;

se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Une seule résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société à 37, rue Val St. André, L-1128 Luxembourg.

H.C. Devys / J.M.J. Habets.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062218.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

M EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 79.676.

EXTRAIT

Sur demande du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 1^{er} septembre 2003, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Transfert du siège de la société de L-1130 Luxembourg, 91, rue d'Anvers, à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

2) Suite au décès de Monsieur Albert Schumacker, comptable, né le 10 mai 1943 à Bruxelles (Belgique), District d'Ixelles, demeurant à L-1651 Luxembourg, 13-B, avenue Guillaume, commissaire aux comptes de la société.

3) Nomination y consécutive de Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de société, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, au poste de nouveau commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

M. Mecheri

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062495.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES GRANDES TERRES, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5415 Canach, 4, rue Hardt.

R. C. Luxembourg E 163.

STATUTS

L'an deux mille trois, le premier octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Arnold Rippinger, employé CFL, né à Luxembourg, le 11 juillet 1949, demeurant à L-5415 Canach, 4, rue Hardt;

2.- Madame Michèle Groschet, sans état particulier, née à Auderghem (Belgique), le 26 avril 1956, épouse de Monsieur Arnold Rippinger, demeurant à L-5415 Canach, 4, rue Hardt;

3.- Monsieur Patrick Rippinger, étudiant, né à Luxembourg, le 08 décembre 1980, demeurant à L-5415 Canach, 4, rue Hardt,

ici représenté par Monsieur Arnold Rippinger, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Canach, le 27 septembre 2003;

4.- Mademoiselle Carole Rippinger, étudiante, née à Luxembourg, le 18 mai 1985, demeurant à L-5415 Canach, 4, rue Hardt,

ici représentée par Monsieur Arnold Rippinger, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Canach, le 27 septembre 2003.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière familiale sous la dénomination: SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES GRANDES TERRES.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à Luxembourg et à l'étranger et la mise à disposition gratuite aux associés, en dehors de toutes opérations commerciales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Canach.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-), divisé en deux cent quarante (240) parts sociales de dix euros (€ 10,-) chacune.

Les deux cent quarante (240) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Arnold Rippinger, prénommé, trente-six (36) parts sociales en pleine propriété et quatre-vingt-quatre (84) parts sociales en usufruit;

2) Madame Michèle Groschet, prénommée, trente-six (36) parts sociales en pleine propriété et quatre-vingt-quatre (84) parts sociales en usufruit;

3) Monsieur Patrick Rippinger, prénommé, quarante-deux (42) parts sociales en nue-propriété (dont l'usufruit est détenu par son père Arnold Rippinger) et quarante-deux (42) parts sociales en nue-propriété (dont l'usufruit est détenu par sa mère Michèle Groschet);

4) Mademoiselle Carole Rippinger, prénommée, quarante-deux (42) parts sociales en nue-propriété (dont l'usufruit est détenu par son père Arnold Rippinger) et quarante-deux (42) parts sociales en nue-propriété (dont l'usufruit est détenu par sa mère Michèle Groschet).

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés (à l'exception des descendants en ligne directe) que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe des gérants, soit par la signature individuelle du gérant unique.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Arnold Rippinger et Madame Michèle Groschet et leurs enfants Patrick et Carole les Rippinger.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Arnold Rippinger, prénommé, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- Le siège social est fixé à L-5415 Canach, 4, rue Hardt.

Dont acte, fait et passé à Canach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rippinger, Groschet, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 octobre 2003, vol. 427, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 octobre 2003.

A. Weber.

(062595.2/236/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.441.

Une adaptation des statuts en conformité avec le droit luxembourgeois a été effectuée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 137 du 25 janvier 2002.

Le rapport annuel au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(062558.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.441.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 25 septembre 2003

L'associé unique accorde pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat pendant l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062559.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.
